



DECLARATION LIMINAIRE

CDAS DU 17/10/2023

Monsieur le Président,

Deux réformes d'ampleur se sont succédées à l'action sociale ministérielle.

La première, que FO FINANCES a dénoncée, est celle de la vente des résidences EPAF, qui n'ont pas toutes trouvé preneur, et ce n'est pas surprenant. FO FINANCES avait exprimé ses doutes sur la faisabilité rapide d'une telle opération dont l'opportunité n'a jamais été établie. 50 % du produit des ventes de ces résidences devaient revenir à l'Action Sociale, nous les attendons encore ...

La deuxième concerne la réforme de l'Action Sociale : des retours négatifs de sa mise en œuvre dans certains départements à tous les niveaux parviennent dans les instances nationales.

Outre la nouvelle répartition des fonctions entre les délégués, le déclassement de ceux qui occupaient ces fonctions au niveau départemental dans l'avant-projet est avéré, et des risques psycho-sociaux se font jour, sur lesquels FO Finances vous met en alerte.

En quoi créer une strate supplémentaire dans l'action sociale « contribuera plus efficacement au travail conduit au niveau national sur l'évolution et l'amélioration des prestations » ? N'est-ce pas plutôt un moyen de gérer la pénurie d'emplois, qui ne font que décroître depuis des décennies ?

Cette réforme n'apporte aucune plus-value aux agents, qui, au contraire, y perdent en proximité.

Une circulaire de la DGAFP datée du 25 juillet supprime le bénéfice du chèque vacances pour les fonctionnaires retraités à compter du 1er Octobre 2023. Cette mesure s'inscrit dans une politique qui n'a pour but que la diminution du pouvoir d'achat des retraités.

FO Finances ne peut bien évidemment que la dénoncer.

Alors que l'inflation est toujours sur un rythme soutenu (+5,7 % sur un an) et que le gel de la valeur du point d'indice depuis des années a déjà produit des ravages sur le pouvoir d'achat des agents de la Fonction publique, le pouvoir exécutif n'a procédé qu'à une maigre revalorisation des traitements et des salaires au 1er Juillet.

Tout comme les retraités, les actifs subissent une perte de leur pouvoir d'achat.

Les discussions s'ouvrent enfin avec le Ministre de la Fonction Publique. La Fédération Générale des Fonctionnaires FO attend toujours la revalorisation de la valeur du point d'indice à minima à hauteur de l'inflation, son indexation sur les prix et la compensation des plus de 27 % de perte de pouvoir d'achat enregistrée depuis 2000 !

Au-delà des fonctionnaires, nous assistons à une paupérisation d'une bonne partie de la population, alors que, d'un autre côté, les dividendes versés aux actionnaires n'ont jamais été aussi importants !

De plus en plus d'agents du Ministère des Finances rencontrent des difficultés financières, des fragilités sociales. Ils ne sont pas exclus des difficultés de la population générale. Certains agents, au même titre que le reste de la population, et sans que nous ne le sachions, fréquentent les associations d'aides alimentaires. L'Etat-employeur doit en avoir honte !

Lors du dernier congrès FO Finances, nous avons voté la résolution Action Sociale, sur laquelle figurent deux points majeurs pour notre département :

- la revendication d'une restauration collective de proximité et de qualité, y compris pour les structures à faibles effectifs, et à défaut, le bénéfice du titre restaurant pour lequel nous demandons la revalorisation de la valeur faciale à 10€
- la revendication du respect de l'harmonisation tarifaire dans les restaurants financiers.

Or, le moins que l'on puisse dire est qu'en Moselle, nous en sommes très loin...

Tout d'abord, la direction locale s'est empressée de fermer toutes les petites structures de restauration sur site, sous prétexte du départ de l'agent Berkani qui en gérait l'intendance.

Ensuite, dans les deux restaurants administratifs de Metz, l'harmonisation tarifaire est très loin d'être respectée, et la crainte d'une nouvelle augmentation des tarifs due à la loi EGALIM est très forte.

Depuis plus d'un an maintenant, FO Finances Moselle porte ce sujet à bras-le-corps : les agents de Metz n'ont pas TOUS les moyens de déjeuner tous les jours à la cantine, ce qui est inadmissible !

Certes, la crise COVID a modifié les comportements, avec en plus le télétravail.

Mais ceci n'explique pas cela...

Nos revendications sont portées au plus haut, mais en attendant, c'est l'agent qui trinque !

Monsieur le président, nous vous demandons de trouver une solution immédiate pour que le prix du repas payé par un agent à Metz ne soit pas au-delà de l'harmonisation tarifaire fixée par Bercy : nous vous renvoyons à notre tract sur la restauration pour l'argumentation.

Nous exigeons, aujourd'hui, une réponse à notre demande, et une mise en application immédiate de cette harmonisation.

Pour rappel, la crise sanitaire a démontré toute l'importance d'un réseau d'action sociale départemental, au plus près des agents et des services.

FO Finances réaffirme la nécessité d'une politique d'action sociale ambitieuse et de qualité, permettant d'améliorer la qualité de vie de tous les agents, actifs et retraités.

FO Finance exige que l'action sociale demeure une priorité ministérielle